

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 227

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Compléter l'alinéa 41 par les mots :

« en veillant à la complémentarité avec le dispositif « plus de maîtres que de classes » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nouveau dispositif « plus de maîtres que de classes », comme les RASED, sont au service de l'amélioration des résultats scolaires. L'articulation entre ces dispositifs est impérative.